|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2017Genève, 15-25 mai 2017** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 1.4** | **Révision 1 auDocument C17/86-F** |
| **5 mai 2017** |
| **Original: anglais** |
| Note du Secrétaire général |
| CONTRIBUTION DE LA RÉPUBLIQUE DE L'INDE, la rÉPublique populaire du bangladesh, LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU nIGÉRIA, la rÉpulique de l’ouganda et la tunisie |
| RAPPORT COMPLET AU CONSEIL SUR LES ACTIVITéS RELATIVES à L'INTERNET |

J'ai l'honneur de transmettre aux Etats Membres du Conseil une contribution soumise par la **République de l'Inde, la République populaire du Bangladesh, la République fédérale du Nigéria, la République de l’Ouganda et la Tunisie.**

 Houlin ZHAO
 Secrétaire général

République de l'Inde, République populaire du Bangladesh, République fédérale du Nigéria, République de l’Ouganda et Tunisie

RAPPORT COMPLET AU CONSEIL SUR LES ACTIVITéS RELATIVES à L'INTERNET

# A Introduction

1 La Résolution 101 de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT de 2014 (PP-14) sur les réseaux fondés sur le protocole Internet décrit le rôle de l'UIT à ce sujet et son engagement, y compris en ce qui concerne la coopération avec d'autres organisations internationales actives dans ce domaine. La Résolution donne diverses instructions et présente différentes possibilités et différents besoins en vue de permettre un engagement sans faille des Etats Membres et de leur permettre de se tenir à jour dans le contexte de l'importance des réseaux fondés sur le protocole Internet; elle reconnaît en outre la nécessité permanente de recenser les activités entreprises aux niveaux mondial et régional.

2 Dans la Résolution 101, il est décidé d'étudier les moyens d'accroître la collaboration et la coordination entre l'UIT et les organisations concernées[[1]](#footnote-1) participant au développement des réseaux fondés sur le protocole Internet et de l'Internet de demain, afin de renforcer le rôle de l'UIT dans la gouvernance de l'Internet, en vue d'offrir le plus d'avantages possible à la communauté mondiale, tel que cela a été mis en place dans le cadre du processus du SMSI[[2]](#footnote-2).

3 L'un des effets de la Résolution est qu'un rapport annuel doit être soumis par le Secrétaire général de l'UIT au Conseil de l'UIT, récapitulant toutes les activités entreprises dans ce domaine par les membres, par l'UIT et par d'autres organisations internationales concernées.

# B Examen

4 La note de bas de page 2 de la Résolution mentionne d'autres organisations internationales concernées oeuvrant dans ce domaine, telles que l'ICANN, les RIR, l'IETF, l'ISOC et le W3C[[3]](#footnote-3). Dans la Résolution, il est reconnu que les réseaux fondés sur le protocole Internet sont devenus un support largement accessible utilisé pour le commerce et la communication à l'échelle mondiale et qu'il est nécessaire de continuer à recenser les activités menées dans ce domaine aux niveaux mondial et régional.

5 Dans la mesure où un grand nombre d'organisations sont impliquées dans le développement de ces réseaux, il est crucial de renforcer les capacités des membres de manière adaptée et durable, en particulier dans les pays en développement, les PMA, les PDSL et les PEID[[4]](#footnote-4) concernant différentes activités menées dans ce domaine, en vue de leur permettre de participer à des discussions sur les aspects techniques et les politiques générales, et à d'autres débats pertinents, organisés dans le cadre de différentes plates-formes.

L'Administration de l'Inde reconnaît les efforts importants déployés pour l'élaboration du rapport du Secrétaire général (Document C17/33), qui récapitule l'ensemble des activités de l'UIT relatives à l'Internet mentionnées dans diverses résolutions. Cependant, le potentiel d'amélioration de ce document est important; il pourrait fournir des renseignements plus amples, conformément aux instructions données dans la Résolution 101 de la PP, selon lesquelles le rapport annuel du Secrétaire général doit mentionner l'ensemble des éléments brièvement résumés ci-dessous:

i) Récapitulation de toutes les activités que l'UIT a déjà entreprises concernant les réseaux IP et les modifications éventuelles à ces réseaux, y compris le développement des réseaux NGN et des réseaux futurs.

ii) Résumé du rôle et des activités des autres organisations internationales concernées en décrivant leur participation à l'étude des questions liées aux réseaux IP.

iii) Degré de collaboration entre l'UIT et ces organisations.

iv) Propositions concrètes en vue d'améliorer les activités de l'UIT et cette collaboration.

v) Ce rapport sera diffusé largement auprès des Etats Membres et des Membres des Secteurs.

6 Le Document C17/33 présente un bon résumé des activités menées par l'UIT, y compris en ce qui concerne la normalisation, les activités des commissions d'études, les nouvelles recommandations, les programmes et les projets de développement, ainsi que les activités relatives aux IMT. Il mentionne également les efforts déployés par l'UIT en vue de protéger les noms et sigles des organisations intergouvernementales (OIG) dans les nouveaux gTLD[[5]](#footnote-5), ainsi que la coopération de l'UIT avec la CNRI. Le rapport évoque rapidement la coopération de l'UIT avec TELNIC[[6]](#footnote-6) et donne quelques détails concernant le protocole ENUM[[7]](#footnote-7), le FGI[[8]](#footnote-8), ainsi que le Groupe de travail de la CSTD[[9]](#footnote-9) sur le renforcement de la coopération (WGEC).

7 Il convient de souligner qu'un certain nombre d'activités sont menées concernant les réseaux fondés sur le protocole Internet en ce qui concerne les questions de politiques publiques, les aspects techniques et la gestion des ressources de l'Internet dans d'autres organisations internationales concernées, y compris l'ICANN. Dans les autres organisations internationales, les structures de travail sont si vastes et complexes qu'elles créent des obstacles et qu'il est difficile pour les membres de suivre les débats et de saisir les opportunités d'apporter leur contribution. Au vu du rôle important que joue l'UIT à ce sujet, le renforcement des capacités en la matière est nécessaire afin que les membres comprennent les problèmes qui se posent, participent aux délibérations en soumettant des contributions et en participant directement, en vue de combler le fossé existant en matière de connaissances. Le rapport du Secrétaire général pourrait jouer un rôle important pour combler ce fossé en matière de connaissances et de "possibilité de contribuer", ce qui bénéficierait principalement aux pays en développement.

Rapport du SG sur les rôles, les activités, l’implication, le degré de coopération et les propositions concrètes

Figure A – Aperçu de certaines des plates-formes internationales et de leurs domaines d'activité

# C Proposition

8 Tout en reconnaissant le rôle important que joue l'UIT dans le développement des réseaux fondés sur le protocole Internet, l'Administration de l'Inde propose que, conformément aux instructions données dans la Résolution 101 de la PP-14, le rapport du SG pourrait jouer un rôle important dans le renforcement des capacités nécessaires aux membres pour combler le fossé en matière de connaissances et de "possibilité de contribuer", ce qui bénéficierait principalement aux pays en développement, en couvrant de manière exhaustive les éléments suivants:

i) Développement des réseaux NGN et des réseaux futurs.

ii) Rôles et activités des autres organisations internationales concernées, et notamment leur participation à l'étude des questions liées aux réseaux IP.

iii) Degré de collaboration entre l'UIT et ces organisations.

9 Au regard de l'évolution permanente et rapide des technologies et des services de télécommunication/TIC, ainsi que des obstacles émergeant dans ces domaines, le rapport de l'UIT devrait, comme demandé dans la Résolution, comporter des propositions concrètes visant à améliorer les activités de l'UIT et la coopération dans ce domaine.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Organisations comprenant, entre autres, l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN), les registres Internet régionaux (RIR), le Groupe d'étude sur l'ingénierie Internet (IETF), l'Internet Society (ISOC) et le World Wide Web Consortium (W3C), sur une base de réciprocité. [↑](#footnote-ref-1)
2. Sommet mondial sur la société de l'information. [↑](#footnote-ref-2)
3. UIT: Unioninternationale des télécommunications.

 ICANN: Internet Corporation for Assigned Names and Numbers.

 ISOC: Internet Society.

 IETF: Groupe d'étude sur l'ingénierie Internet.

 W3C: World Wide Web Consortium.

 ISO: Organisation internationale de normalisation.

 CNUSTD: Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement.

 ONUDC: Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

 UNGGE: Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications. [↑](#footnote-ref-3)
4. PMA: pays les moins avancés.

 PDSL: pays en développement sans littoral.

 PEID: petits Etats insulaires en développement. [↑](#footnote-ref-4)
5. Domaine de premier niveau générique. [↑](#footnote-ref-5)
6. Telnic est l'opérateur de registre et l'organisation de parrainage pour le nom de domaine gTLD .tel. [↑](#footnote-ref-6)
7. Technologie de mise en correspondance entre des numéros de téléphone et des adresses IP. [↑](#footnote-ref-7)
8. Forum sur la gouvernance de l'Internet. [↑](#footnote-ref-8)
9. CNUSTD: Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement. [↑](#footnote-ref-9)